

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 7 juillet 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Christine Petitjean, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica

Excusés : Dominique Méan, Caroline Médigue (pouvoir à Stéphane Lamberger), Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa), Maxime Mathis (pouvoir à Valérie Faivre), Chantal Perreaut.

1. Validation du compte rendu de la séance du 9 juin 2022

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales

- Commission Mi'Stembre

Le bilan de la communication a été fait, avec les rencontres et les partenaires presse. Le devis du Progrès doit encore nous parvenir. Cette commission était très opérationnelle et portait sur les besoins techniques. Alexandre ADAM rappelle que la présence de tous les élus est requise le samedi soir pour la sécurité du défilé. Il sera possible de s'inscrire à un pot de remerciements le mardi soir pour les bénévoles investis. La commission recherche encore des personnes pour participer à des jurys.

- Commission Communication

La commission a finalisé le plan de communication de la commune qui sera adressé à tous les conseillers. Un plan trimestriel a été mis en place avec des outils de communication pour chaque événement. Il est prévu de ne pas organiser directement la fête de la musique mais de coordonner les initiatives. Il est proposé également de développer l'Instagram par une affiche au collège et au parc multisports, ainsi que l'application mobile IntraMuros qui a été souscrite par la Communauté de Communes pour l'ensemble des municipalités. Les relations avec les organes de presse seront également revues à partir du mois de septembre.

- Point sur les finances communales

Claude PIERREL souhaite dire un mot sur les finances et présente les chiffres d'investissements. Il nous reste à payer 1 905 000 euros au total : la place du Colombier pour 441 000 euros, la Gendarmerie pour 556 000 euros. Il nous reste à percevoir 1 969 088 euros de subventions. Soit un excédent de 63 000 euros par rapport aux dépenses. Notre solde de trésorerie est de 292 000 euros. Cette évaluation intègre la hausse des prix. Il peut être possible d'avoir des décalages dus au versement tardif des subventions. Cependant, le rapport subventions/travaux reste positif.

Alexandre ADAM indique que les travaux ont commencé au parking de la Foule. Il ne sera peut-être pas nécessaire d'ajouter des graviers, aux dires du club pétanque.

- Commission Travaux

Richard BRUSA fait le point sur les travaux ; il reste un certain nombre d'investissements à réaliser, notamment à la fontaine et rue d'Aval. Le marquage des plateaux ralentisseurs sera bientôt effectué. Les bancs près de la fontaine de la place de la Mairie vont être déplacés. L'entreprise Monamy va également transférer un module du café de Paris vers le Comptoir de Violette afin de lui permettre d'agrandir la terrasse de ce commerce. Le nouveau pôle de santé, situé place du Colombier, devrait ouvrir ses portes au 1^{er} janvier 2024.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

- Commission Voirie

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la CLECT, la Communauté de Communes réfléchit à retirer des voies qui ne seraient pas d'intérêt communautaire. Le chemin des Petits Prés est notamment concerné. Une analyse plus précise avec un comptage de véhicules sera effectuée.

- SPANC

Le recrutement de techniciens SPANC a été pourvu ; une directrice, deux techniciens et une secrétaire ont été recrutés.

- EPAGE et GEMAPI

La GEMAPI est transférée à l'EPAGE. Stéphane LAMBERGER travaille à constituer un EPAGE depuis 2018, celui-ci fédérera 12 communautés de communes, 220 000 habitants, répartis dans trois départements et deux régions. L'EPAGE a été installé et les communautés de communes ont transmis cette compétence au nouvel établissement. Celui-ci est basé à Bletterans, Stéphane LAMBERGER en est le Président et six Vice-Présidents ont été désignés ; un sur chaque sous-bassin « Agence de l'Eau ».

4. Étude préparatoire d'opportunité et de programmation dans le cadre de futurs travaux sur trois équipements communaux

Monsieur le Maire présente l'intérêt de cette démarche ; il s'agit d'étudier le potentiel de nos différentes salles, d'imaginer les usages qui pourraient en être faits, envisager la tenue d'événements comme des concerts de tourneurs à Bletterans, augmenter le nombre de locations et étudier les besoins des différents usagers. Cette étude pourra être lancée en septembre et se conclure en janvier 2023.

Claude PIERREL émet quelques réserves, étant donné que nous avons déjà pas mal de projets engagés. Il est favorable à l'étude mais pas actuellement.

Alexandre ADAM répond que si l'étude démarre en septembre 2022, l'éventuelle inauguration d'une salle des fêtes rénovée prendrait plusieurs années.

Monsieur le Maire précise souhaiter que la Commune de Bletterans ait un coup d'avance dans les études de faisabilité afin d'être prêts pour les appels à projets. Il est nécessaire de mener la réflexion sur les usages de manière proactive.

Jérôme LAMONICA estime également qu'il nous manque des lieux couverts pour favoriser le vivre ensemble et la rencontre des habitants. Un regard extérieur est nécessaire à cette fin.

Richard BRUSA prend l'exemple d'autres communes qui ont pris beaucoup de retard dans leur transformation et qui sont aujourd'hui pénalisées dans les subventions qui leur sont accordées. Il faut donc mener cette étude car nous ne pouvons pas laisser les salles communales dans cet état.

Jérôme LAMONICA insiste sur l'aspect vitrine que revêt Bletterans ; il se passe beaucoup de choses sur notre commune et nous attirons les projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (à treize voix pour et une voix contre) le lancement de l'étude pour un montant total de 24 850 euros, dont 12 425 euros de dotation d'Etat (DETR), 12 425 euros resteraient à la charge de la commune.

5. Gendarmerie-plan de financement complémentaire

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée du chantier de la Gendarmerie suite aux délibérations prises antérieurement et notamment celle du 15 décembre 2020, prenant acte de la dépense globale prévisionnelle comprenant travaux et frais divers s'élevant à 1 530 000 € HT (soit 1 836 000 € TTC) et approuvant le plan de financement correspondant.

Considérant les travaux supplémentaires et complémentaires décidés en cours de chantier s'élevant à 23 165.77 € HT (27 798,92 € TTC),

Considérant la forte hausse des révisions de prix entraînant une augmentation du coût de l'opération s'élevant à ce jour à 72 466.86 € HT (86 960,23 € TTC),

Considérant que certaines dépenses ne sont pas complètement soldées, tels les marchés de travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, de mandat, les ajustements de cotisations d'assurances éventuelles et les révisions de prix pour lesquelles le plan de financement modifié prend en compte la prévision des dépenses,

Monsieur le Maire propose de

- Prendre acte que la dépense globale prévisionnelle actualisée s'élève à 1 620 000 € HT (soit 1 944 000 € TTC) et d'approuver le plan de financement modifié,
- S'engager à assurer le financement complémentaire de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment de subventions, d'un emprunt et du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6. Transformation du poste d'ASVP

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que l'agent titulaire occupant le poste d'ASVP, de régisseur et de placier suppléant du marché hebdomadaire quittera la collectivité à brève échéance ;

Considérant que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi identique permanent à temps non complet affecté au poste d'ASVP, de régisseur et de placier suppléant sur les marchés hebdomadaires ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires ;

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'Adjoint technique Principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C ;

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : missions d'agent de surveillance et de sécurisation du domaine et des voies publiques, application des mesures de police du maire, de régisseur et de placier suppléant lors des marchés hebdomadaires.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à non complet d'Adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 15 heures (durée hebdomadaire de travail), sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de Gestion qui sera amené à se prononcer.

7. Espaces sans tabac

La Ligue contre le Cancer, association reconnue d'utilité publique, a proposé à la commune de délimiter des « espaces sans tabac ». Le tabac est considéré responsable de 75 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Il constitue ainsi le facteur de risque de cancer évitable le plus important, impliqué dans près d'un tiers d'entre-eux.

Ces espaces sans tabac ont deux objectifs ; dénormaliser le tabagisme afin de favoriser l'arrêt du tabagisme et de prévenir l'entrée des jeunes en tabagie, protéger l'environnement en évitant le rejet dans l'espace public de mégots dont les filtres ne sont pas biodégradables, qui mettent des années à disparaître et dont un seul peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, occasionnant ainsi un préjudice important pour l'environnement.

Il est proposé de délimiter sept espaces au total : deux espaces aux abords des écoles de la communes, trois espaces sur les aires de jeux de la place du Colombier, un espace au parc multisports et un espace autour du jeu papillon de la place des Carmes.

Le conseil autorise monsieur le Maire a signer la convention avec la ligue contre le cancer.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

8. État d'avancement du projet de quartier des Toupes

Stéphane LAMBERGER fait le point sur l'état d'avancement des Toupes. Lors du COTECH du 8 juin, un relevé topographique du site a été effectué. L'atelier du 6 mai a été très dynamique, avec 72 propositions ; ces idées ont ensuite été classées par thématiques. En synthèse, les contributions s'inscrivent totalement dans la logique du cahier des charges d'un écoQuartier.

Les 20 et 22 juin prochains, une rencontre avec des promoteurs a permis de leur proposer le projet de la commune, selon son cahier des charges. Les échanges ont permis de valider la réflexion menée par la commune avec le bureau d'études.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une indemnisation de perte de récolte et d'éviction du

dernier agriculteur exploitant dans la zone, M. CHATOT, à hauteur de la préconisation de la Chambre d'Agriculture.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

9. Questions diverses

- Richard BRUSA demande où en est le projet de vidéo protection. Stéphane LAMBERGER répond que nous sommes en attente de réponse du Préfet pour l'attribution du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour estimer la hauteur du cofinancement.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en disponibilité de Raphaël GAUTHERON pour une durée d'un an. Il propose au conseil municipal de lancer un recrutement.

- Delphine VUILLERMOZ relaie une question de l'école en demandant un budget fournitures pour la direction et que les élèves d'Ulis soient comptés deux fois. Claude PIERREL répond qu'il n'y a pas de budget fournitures actuellement mais que les élèves d'Ulis sont déjà bien comptés deux fois.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 1^{er} septembre à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,